

Aux élections professionnelles de 2014, même si la participation est en hausse dans tous les scrutins à l'Éducation nationale (+ 3,7 points pour le scrutin du CTM avec 41,7 % ; +0,9 pt pour les scrutins aux CAPN dans lesquelles le SNES était candidat avec une moyenne de 43,9 %), le taux est toutefois loin d'atteindre le niveau de 2008, où plus de 60 % des personnels avaient participé aux scrutins. Les causes de cette désaffection sont multiples. Comme en 2011, où le vote électronique a été mis en place dans l'Éducation nationale, des collègues ont à nouveau rencontré des difficultés pour accéder à l'espace de vote, en particulier pour valider la création de leur espace électeur. De plus, l'investissement de plusieurs directions d'établissements a été réduit à sa plus simple expression. Ainsi, la journée du 4 décembre, jour du vote dans les lieux de travail, n'a pas été organisée dans tous les établissements comme elle aurait dû l'être.

Le ministère a décidé de diffuser la propagande électorale par le seul moyen de la messagerie professionnelle, selon un calendrier et des volumes de messages qu'il a arrêté unilatéralement. Submergés par ces messages, les personnels ont pu être dissuadés d'utiliser leur messagerie professionnelle pourtant indispensable pour accéder à l'espace de vote.

L'expression de la démocratie sociale dans le plus grand ministère de l'État a été ainsi affaiblie.

À l'issue de ces élections professionnelles, le SNES et la FSU sont toujours majoritaires à l'Éducation nationale. Malgré une baisse de cinq points au CTM, la FSU devance le deuxième (UNSA) de 13,5 points. Sur l'ensemble des CAPN, malgré une baisse de 6 points, le SNES devance le deuxième (SNALC) de trente-deux points.

Porteur des aspirations de professions en butte depuis de nombreuses années à des difficultés d'exercice accrues et à une véritable dévalorisation de leur métier, le SNES-FSU entend intensifier le débat avec les collègues, poursuivre son travail de défense au quotidien des personnels du second degré. Il continuera dans le même temps à chercher à fédérer la profession, la rassembler dans de larges actions revendicatives, avec d'ores et déjà un appel à la grève de la FSU le mardi 3 février. Le SNES-FSU mettra tout en œuvre pour faire respecter nos droits et nos statuts, pour que notre métier soit reconnu et revalorisé. Revalorisation de notre métier dans toutes ses dimensions :

- 1) au niveau de la carrière et des salaires, à l'heure où l'indemnité de responsabilité annuelle des recteurs est augmentée de 10 000 euros, et où elle peut représenter le salaire annuel d'un certifié au dernier échelon de la hors classe (37 140 euros !!!) – les personnels lésés par 5 années de gel du point d'indice apprécieront ! -, le SNES-FSU revendique une amélioration programmée de la carrière des professeurs certifiés, en augmentant les indices de début de carrière et en raccourcissant les durées de séjour dans chaque échelon. La mise en place du recrutement au master nécessite de construire un processus d'intégration du corps des certifiés dans celui des agrégés. Nous revendiquons aussi le rétablissement d'un aménagement des fins de carrière.
- 2) Au niveau de la formation initiale et continue, qui est un droit, avec notamment une entrée progressive dans le métier, articulant maîtrise des savoirs disciplinaires et professionnels, et une formation continue permettant d'appréhender la complexité et les évolutions du métier.
- 3) Au niveau des conditions de travail, qui doivent être améliorées pour un enseignement de qualité. Nous exigeons le respect de la liberté pédagogique et l'abandon des méthodes de management actuelles qui sont génératrices de souffrances chez les personnels. Par ailleurs, en ce qui concerne le projet de décret indemnitaire communiqué aux organisations syndicales en décembre, le SNES s'élève contre la rédaction actuelle. Il poursuit ses interventions au ministère afin de porter des améliorations à ce projet et obtenir la distinction claire des missions indispensables de celles qui pourraient être déterminées au niveau de l'établissement.

Pour les TZR, nous réclamons le contrôle paritaire des affectations, la réduction de la taille des zones de remplacement et la revalorisation de l'ISSR.

Les élu-e-s SNES-FSU joueront pleinement leur rôle de défense à la fois individuelle et collective des personnels d'éducation, d'encadrement et d'orientation et à s'attacheront les représenter dignement. Ils sont déterminés à peser et lutter pour améliorer leurs conditions de travail, d'affectation, de formation, de carrière et de rémunération. Pour cela, l'administration doit nous donner les moyens de faire notre travail d'élu-e-s.

Le SNES-FSU, très attaché au paritarisme, renouvelle sa demande que la confidentialité des documents de travail préparatoires aux commissions soit garantie par l'administration. Nous actons positivement la décision du rectorat de ne pas diffuser le projet de mouvement lors de la phase intra depuis quelques années et espérons vivement qu'il en sera de même à l'avenir. L'administration devra être vigilante pour que ni le projet de mouvement ni les informations des documents de travail des autres CAPA ne soient divulguées par qui que ce soit.

Nous pensons que notre administration était attachée au "dialogue social", or nous ne pouvons que déplorer le simulacre de concertation auquel elle s'est livrée au sujet de l'éducation prioritaire, le rectorat renvoyant les organisations syndicales vers les inspections d'académie qui, elles-mêmes ont refusé d'apporter des réponses aux représentants des personnels, et nous dénonçons la méthode qui consiste à communiquer la liste des établissements REP et REP+ aux media avant même la tenue du CTM. En matière de dialogue social, on doit pouvoir faire mieux.

Le SNES-FSU revendique l'élargissement du périmètre de l'éducation prioritaire correspondant aux situations réelles des établissements pour permettre une relance ambitieuse de celle-ci, qui ne s'opère pas au détriment des autres établissements, déjà frappés par une dégradation des conditions de travail.